



## Académie Vétérinaire de France

### Note d'accompagnement sur l'AVIS 2021 - 1

#### **« La nécessaire évolution du numerus clausus pour le recrutement dans les écoles nationales vétérinaires françaises : objectifs et modalités »**

Commission « formation » de l'A V F

Paris, le 9 janvier 2021

#### **Résumé**

La formation vétérinaire en France est à un tournant historique de son évolution car elle doit s'adapter aux changements profonds de la relation entre la Société et l'animal d'une part et de la mondialisation de l'ingénierie intellectuelle et professionnelle d'autre part notamment en référence au concept « Une seule santé » pour lequel les vétérinaires doivent prendre toute leur place.

Dans le même temps, une étude prospective récente a quantifié les besoins en diplômés vétérinaires à environ 1000 par an à l'horizon 2030. Le principal besoin (80%) se situe dans le secteur clinique des animaux de compagnie et de loisir. Dans les domaines non cliniques, les besoins en diplômés sont également déficitaires dans la fonction publique (santé publique vétérinaire, formation, recherche) ainsi que dans les entreprises de la santé et de l'agroalimentaire. Au contraire, le besoin en vétérinaires dans le secteur des animaux de rente est déjà minoritaire depuis de nombreuses années et diminuera encore, même si cette décroissance quantitative ne doit pas masquer le fait que le nombre de vétérinaires dans certains « déserts ruraux » ne permet plus de garantir le suivi sanitaire et le bien-être des animaux d'élevage.

Une évolution repose sur le tryptique suivant : (1) Les Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises (ENVF), établissements d'enseignement supérieur, doivent cultiver l'excellence dans un espace européen compétitif ; (2) Elles doivent répondre à l'évolution des besoins en diplômés vétérinaires dans tous les secteurs d'activité ; (3) Une augmentation du numerus clausus doit être associée à une consolidation de l'excellence du recrutement et de la formation, au bénéfice d'une diversification des débouchés.

Pour tenir compte simultanément de l'augmentation des besoins quantitatifs en diplômés dans tous les secteurs cliniques et non cliniques, et des exigences d'excellence, le moyen le plus efficient est de mettre en place une augmentation progressive du nombre d'étudiants recrutés dans les quatre ENVF, tout en les faisant

bénéficier d'évolutions pédagogiques et d'une rénovation de leur modèle économique. La question du besoin en vétérinaires dans certaines zone rurales sera traitée efficacement par les mécanismes financiers territoriaux prévus par la Loi DDADUE, complétés par les dispositions pédagogiques déjà en place dans les ENVF, tel que le tutorat vétérinaire.

## Introduction

La formation vétérinaire en France est à un tournant historique de son évolution, car elle doit s'adapter aux changements profonds de la relation entre la Société et l'animal d'une part et à la mondialisation de l'ingénierie intellectuelle et professionnelle d'autre part, notamment en référence au concept « Une seule santé » pour lequel les vétérinaires doivent prendre toute leur place.

Depuis deux décennies en effet, plusieurs rapports<sup>1,2,3,4</sup> ont attiré l'attention sur l'impératif que les quatre Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises (ENVF), tout en consolidant leur vocation historique de formation à la santé animale et à la clinique des animaux de compagnie, de loisir et de rente, s'adaptent beaucoup plus vite à l'accélération des changements environnementaux et sociétaux impliquant l'animal.

Les activités de formation et de recherche des ENVF doivent être adaptées plus rapidement et plus profondément à l'évolution des enjeux et des attentes socio-économiques et professionnels (place de l'animal dans la société, approche « One Health », santé publique, biodiversité, bien-être animal, médiation animale, évolution de l'alimentation, pathologie comparée, innovations thérapeutiques, génétique....).

Cette adaptation doit être réalisée en conservant une exigence d'excellence du recrutement et de la formation des étudiants. Cette excellence apporte aux vétérinaires, dans tous les métiers qu'ils peuvent exercer, une capacité à anticiper et à être proactifs face aux évolutions sociétales et à ne pas les subir avec retard.

Cette excellence de la formation et de la recherche dans les ENVF conditionne aussi leur influence et leur attractivité dans la compétition internationale, pour qu'elles redeviennent les démonstrateurs internationaux qu'elles furent lors de leur création.

Au lieu d'être mobilisées en priorité par cet impératif d'adaptation et d'excellence du recrutement, de la formation et de la recherche, au service de la diversité des métiers de vétérinaires accompagnant les évolutions sociétales, les ENVF ont été désorientées par un entrelacs de questions par ailleurs légitimes : coût excessif de la formation, durée excessive de cette formation, nombre excessif de diplômés formés dans d'autres pays de l'union européenne et exerçant en France, exercice libéral déficitaire dans des « déserts ruraux qui ne permettent plus aux vétérinaires de vivre de leur clientèle. Toutes ces réalités méritent certes des ajustements, mais ne

---

<sup>1</sup> Rapport et Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur la recherche dans les ENV ». Avril 2009.

<sup>2</sup> Rapport « propositions pour l'évolution du parcours de formation initiale des vétérinaires en France ». Vallat *et al.* Octobre 2009.

<sup>3</sup> Conclusions du Comité à haut niveau: « Vingt-six mesures pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française ». MAAPRAT. 14 septembre 2011 .

<sup>4</sup> Séminaire « Quels défis pour l'enseignement vétérinaire en France ? » ENVA, par la FSVF, la DGER et les ENV. 10 juillet 2019.

devraient pas masquer la question de la formation à un niveau d'excellence au service d'une diversification des métiers pour répondre à tous les enjeux sociétaux présents et à venir.

Forte de son indépendance et de la diversité de ses membres l'Académie Vétérinaire de France (AVF) précise, dans la présente note, le tryptique sur lequel doit reposer la nécessaire évolution du système de recrutement et de formation des futurs diplômés vétérinaires :

- La recherche de l'excellence de la formation dans un environnement mondialisé - en particulier européen - et compétitif ;
- La nécessaire prise en compte de la diversification des besoins en diplômés vétérinaires dans les secteurs d'activité correspondant à l'ensemble des besoins professionnels et des attentes sociétales ;
- Une augmentation du numerus clausus associée à une consolidation de l'excellence du recrutement et de la formation.

Cette note apporte une attention particulière à la nécessaire augmentation du numerus clausus, quant aux moyens recommandés pour sa mise en œuvre. Il convient en effet de choisir la meilleure formule pour que ces évolutions d'une part confortent l'excellence de la formation et des diplômés et, d'autre part, ne soient pas polarisées sur un seul besoin professionnel au détriment des autres.

## **I) Les Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises (ENVF) : des établissements d'enseignements supérieur qui doivent cultiver l'excellence dans un espace européen**

a- Les quatre ENVF forment des vétérinaires qui doivent posséder des compétences de haut niveau qui leur permettent d'exercer de nombreux métiers. Ces métiers se situent en premier lieu dans les secteurs de la clinique des animaux de compagnie, de loisir et de rente.

Mais, la diversité des métiers de vétérinaire permet aussi de répondre aux attentes de la société dans les secteurs de la santé publique vétérinaire, de l'enseignement et de la recherche publics, et dans ceux des industries de la santé animale et humaine, de l'alimentation et du diagnostic biomédical privés.

Au cœur des attentes sociétales, le concept « une seule santé » est depuis longtemps prôné par les vétérinaires<sup>5,6</sup>. Depuis la pandémie de Covid 19, la prise de conscience des enjeux de ce paradigme « une seule santé » s'est amplifiée. Sa mise en œuvre réelle devrait impliquer des vétérinaires et des médecins ayant acquis, dès leur formation initiale, une culture commune capable notamment de faire progresser la prévention et la gestion des zoonoses. Quelques initiatives dans les ENVF, notamment à l'occasion d'un projet du programme des investissements d'avenir<sup>7</sup> ont tenté de donner une réalité à cette formation commune, mais sans atteindre leur pleine mesure. Une telle formation commune « une seule santé » est aussi une

---

<sup>5</sup> Potential of cooperation between human and animal health to strengthen health systems. *Lancet* (2005); 366, 2142–45.

<sup>6</sup> 'One medicine—one pathology': are veterinary and human pathology prepared? *Laboratory Investigation* (2008); 88, 18–26.

<sup>7</sup> Programme Manimal du Programme des Investissements d'Avenir en Formation Innovante (IDEFI-PIA). Etablissement porteur : Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique. 2011-2019.

garantie pour que les étudiants vétérinaires, médecins et pharmaciens aient accès à la même possibilité de spécialisation dans le diplôme d'études spéciales (DES) de biologie médicale.

En amont même de la formation, l'installation précoce du socle culturel commun indispensable à une réalité du concept « une seule santé » devrait impliquer l'ajout aux voies de recrutement actuelles dans les 4 ENVF, d'une voie de recrutement supplémentaire commune avec les étudiants en médecine humaine, déjà recommandée par l'AVF<sup>8</sup>. Cette recommandation s'inscrit dans une logique de rapprochement des formations à la médecine vétérinaire et à la médecine humaine, prônée depuis plus de 230 ans<sup>9</sup>.

b- Les ENVF ont acquis le statut d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche grâce à une insertion dans des réseaux et des partenariats au sein de sites universitaires et de recherche performants, de masse et de niveaux critiques élevés et de lisibilité internationale. Ces partenariats de site enrichissent à la fois les activités de formation et celles de recherche des ENVF. Cette construction a été longue et progressive. L'acquisition de ce statut ne peut être obtenu rapidement ou sur des sites qui ne disposent pas d'attractivité suffisante dans la compétition internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les ENVF doivent donc continuer à associer cette double exigence d'être à la fois des écoles professionnalisantes pour un ensemble de métiers cliniques et non cliniques et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ancrés sur des sites performants. Ces exigences doivent continuer impérativement à être associées lors d'augmentations du nombre d'étudiants recrutés dans les ENVF.

Bien sûr, les ENVF doivent continuer à assurer une formation conforme au référentiel d'activité professionnelle et de compétences (annexe de l'arrêté ministériel du 20 avril 2007 relatif aux études vétérinaires).

Il faut y ajouter les exigences de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaires (AEEEV), que les ENVF doivent respecter. Notamment, un nombre suffisant d'encadrants de tous niveaux par étudiant, y compris par des diplômés de collèges européens de spécialisation, est un gage de qualité de la formation. De même, un nombre suffisant d'animaux de toutes espèces par étudiant, y compris au sein des centres hospitaliers universitaires des ENVF (CHUV), est une autre exigence pour une formation de qualité. Ces exigences ne peuvent être remplies facilement.

## **II) Les ENVF doivent répondre à l'évolution des besoins en diplômés vétérinaires dans différents secteurs d'activité**

Une mission pour l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire a réalisé une analyse prospective des besoins en diplômés vétérinaires dans les

---

<sup>8</sup> Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur l'intérêt de favoriser, dès le recrutement des étudiants dans les écoles nationales vétérinaires, des interrelations entre futurs professionnels de la santé humaine et futurs professionnels de la santé animale ». 20 juin 2019.

<sup>9</sup> Nouveau plan de constitution de la médecine en France ; partie quatrième : de la Médecine Vétérinaire. Présenté à l'Assemblée Nationale par la Société Royale de Médecine. 1790. Les archives de la révolution française.

différents secteurs<sup>10</sup> à 5, 10 et 15 ans, avec des scénarii en fonction notamment de la croissance des marchés, des gains de productivité, des taux d'érosion et des taux de transferts. Dans certains domaines, cette analyse est confortée par plusieurs rapports et avis<sup>11</sup>.

Cette étude prospective a quantifié les besoins en diplômés vétérinaires à environ 1000 par an à l'horizon 2030, tous secteurs d'activité confondus.

Le principal besoin en diplômés (80%) se situe dans le secteur clinique très médicalisé des animaux de compagnie et de loisir, avec un besoin au moins constant en spécialistes.

Dans les domaines non cliniques, les besoins en diplômés sont également déficitaires<sup>12, 13, 14</sup> dans la fonction publique : santé publique vétérinaire, formation, recherche<sup>15</sup>, dans laquelle les vétérinaires ne sont pas assez orientés bien que leurs spécificités y soient appréciées. Ils sont également déficitaires dans les entreprises de la santé et de l'agroalimentaire où les vétérinaires n'occupent pas tous les emplois pour lesquels leurs compétences sont pourtant adaptées.

Au contraire, cette étude prospective, couplée aux données fournies régulièrement par l'atlas démographique de la profession vétérinaire, confirme que le besoin en vétérinaires dans le secteur des animaux de rente est déjà minoritaire (19 %)<sup>16</sup> depuis de nombreuses années. Elle souligne surtout que le besoin en diplômés diminuera encore dans ce secteur. Mais, cette décroissance quantitative du besoin en diplômés ne doit toutefois pas masquer le fait que le nombre de vétérinaires dans certains « déserts ruraux » ne permet plus de garantir le suivi sanitaire et le bien-être des animaux d'élevage<sup>17, 18</sup>. Par ailleurs, les vétérinaires peuvent jouer un plus grand rôle pour accompagner la transition agricole et alimentaire.

Les projets de la dernière législature liés à la feuille de route « réseau de vétérinaires dans les territoires ruraux » n'ayant pas eu les résultats espérés sur le déficit rural en vétérinaires, il est urgent de mettre en place des outils permettant de maintenir la viabilité économique des cabinets vétérinaires dans ces zones. Des mécanismes financiers territoriaux, tels que ceux prévus par la récente Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE)<sup>19</sup> permettront de traiter enfin efficacement cette question du besoin en vétérinaires dans certaines zones rurales qui ne permettent plus aux vétérinaires de vivre de leur clientèle. Grâce à cette Loi, les étudiants pourront ainsi bénéficier, à partir de 2021, de la part des collectivités territoriales, dans les zones éligibles :

---

<sup>10</sup> Rapport de Mission pour l'Observatoire National Démographique de la Profession Vétérinaire « Analyse prospective des besoins de diplômés vétérinaires en France ». Octobre 2019.

<sup>11</sup> Rapport (mai 2011) et Avis (décembre 2011) de l'Académie Vétérinaire de France « sur le cursus des études vétérinaires ».

<sup>12</sup> Rapport CGAAER n° 17067. « L'employabilité des docteurs issus de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire et les dispositifs de formation par la recherche ». Juillet 2018.

<sup>13</sup> Résultats et analyse d'une enquête-bilan sur la formation complémentaire par la recherche des inspecteurs de santé publique vétérinaire et des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ». CGAAER. Mai 2018.

<sup>14</sup> Rapport CGAAER n° 14134. « Liaisons entre l'enseignement supérieur du Ministère chargé de l'agriculture et les entreprises. État des lieux et propositions ». Décembre 2016.

<sup>15</sup> Critical Needs for Research in Veterinary Science. Free Executive Summary. Committee on the National Needs for Research in Veterinary Science, National Research Council. ISBN: 978-0-309-09660-7.

<sup>16</sup> Atlas démographique de la profession vétérinaire 2020.

<sup>17</sup> Rapport CGAAER « sur la profession vétérinaire en milieu rural » (Le Bail *et al.* mars 2010).

<sup>18</sup> Rapport CGAAER n° 18119 « Installation et maintien de l'exercice vétérinaire dans les territoires ruraux ». Décembre 2019.

<sup>19</sup> Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) en matière économique et financière, adoptée le 18 novembre 2020 par l'Assemblée nationale

- . d'indemnités de logement ou de déplacement pour des stages ;
- . d'une indemnité annuelle d'étude et de projet professionnel, sous réserve de la conclusion du contrat d'engagement de l'étudiant à exercer dans ces zones en contribuant à la protection de la santé publique et en assurant la continuité et la permanence des soins aux animaux d'élevage pendant au moins cinq années. Ce contrat peut même inclure une obligation d'installation dans ces zones.

L'efficacité de ce dispositif bénéficiera de plus de dispositions pédagogiques déjà mises en place dans les ENVF, tel que le tutorat vétérinaire ( stages pratiques de longue durée chez des vétérinaires praticiens engagés).

En revanche, il faut constater que le déficit en vétérinaires ruraux n'a pas été enrayeré par d'autres mesures prises précédemment pour augmenter et même pour cibler le recrutement d'étudiants pour les diriger vers la rurale. A titre d'exemple, le développement progressif de la voie du concours C ouvert à des titulaires d'un BTS, BTSA ou DUT, a été inefficace pour cet objectif, même si d'autres motivations ont justifié ce développement (ouverture sociale, lien entre l'enseignement technique et enseignement supérieur).

Pour atteindre cet objectif, l'efficacité du dispositif, mis en place en 2021, de classe préparatoire intégrée aux ENVF après recrutement post-bac ne pourra commencer à être évalué que dans quelques années, lorsque les premiers étudiants recrutés par cette voie seront diplômés.

En fait, il est connu que l'orientation professionnelle finale des étudiants, quelle que soit leur origine et leur motivation pour une activité rurale avant leur recrutement, est ensuite influencée par la découverte d'une autre motivation professionnelle plus forte pendant leur formation et par la prise de conscience de conditions familiales, professionnelles et financières de plus en plus difficiles en milieu rural.

Du fait de cette prise de conscience en cours d'études, l'augmentation du nombre de diplômés par la voie d'une école supplémentaire n'est pas, en soi, une réponse crédible au manque d'installations dans certaines zone rurales.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de l'augmentation des besoins quantitatifs en diplômés dans tous les autres secteurs cliniques et non cliniques, il est légitime de poursuivre une augmentation progressive du nombre d'étudiants recrutés dans les quatre ENVF, afin de contribuer à satisfaire le besoin prévisionnel de 1000 diplômés par an dans 10 ans.

Il faut toutefois souligner que cette augmentation du nombre d'étudiants devrait être réalisée avec prudence et progressivité, car il viendra inéluctablement s'y ajouter, quoi qu'il soit entrepris dans les ENVF, un flux de diplômés venant d'autres Etats de l'Union européenne (UE)<sup>20</sup>, les écoles francophones devenant plus nombreuses en Europe. Les données de l'atlas démographique de la profession vétérinaire indiquent qu'en 2020, 6.7% des vétérinaires inscrits à l'Ordre en France étaient diplômés d'un autre pays de l'UE et 21.6% étaient diplômés en Belgique. Malgré l'augmentation déjà réalisé du numerus clausus dans les 4 ENVF (plus 35% depuis 5 ans), ces flux veant d'autres pays de l'UE n'ont pas diminué dans les 5 dernières années, le nombre de vétérinaires français formés à l'étranger ayant au contraire été multiplié par 2,6.

Pendant les 10 ans qui viennent, un bilan annuel mettant en regard l'augmentation des

---

<sup>20</sup> Rapport CGAAER n° 10230. Etude comparée des formations vétérinaires en Europe. Juin 2011.

diplômés des ENVF et le flux entrant de diplômés en provenance d'autres pays de l'UE, montrera si le premier paramètre influence le deuxième.

Il faut d'ailleurs rajouter à ces flux entrants de diplômés étrangers, celui de diplômés de pays tiers ; actuellement 182 vétérinaires diplômés d'un pays tiers sont inscrits au tableau de l'Ordre (33.5% de nationalité française et 41.9% de nationalité de naissance d'un pays étranger.

### **III) Une augmentation du numerus clausus doit être associée à une consolidation de l'excellence du recrutement et de la formation, au bénéfice d'une diversification des débouchés**

Pour que les vétérinaires jouent un rôle de premier plan au service d'enjeux sociétaux évolutifs et pour que les ENVF et certains de leurs diplômés puissent contribuer à une influence française internationale, l'augmentation du nombre d'étudiants dans les écoles doit s'accompagner d'un maintien de l'excellence de leur recrutement et de leur formation.

#### **1) Le recrutement** des étudiants constitue la première étape de ce processus conduisant à l'excellence.

Après plusieurs évolutions ayant permis la création puis le renforcement de nouvelles voies d'accès aux ENVF, les différentes voies qui coexistent actuellement sont complémentaires et traduisent des histoires et des objectifs différents.

Ce système de recrutement est parvenu en 2021 à un équilibre satisfaisant en ce qui concerne le nombre d'étudiants recrutés par chacune des voies, dont 160 dans la nouvelle classe préparatoire intégrée avec recrutement post-baccalauréat via Parcoursup®<sup>21</sup> qui diversifie les profils des étudiants vétérinaires et permet une formation en 6 ans qui se rapproche du standard moyen européen en terme de durée des études. Au total 700 étudiants seront recrutés chaque année à partir de 2021.

Si un déséquilibre était induit entre ces différentes voies de recrutement à l'occasion de l'augmentation progressive du numerus clausus, cela pourrait conduire à une baisse du niveau de recrutement. Il est donc souhaitable que de nouvelles augmentations du numerus clausus soient réalisées en ne modifiant plus l'importance relative des différentes voies de recrutement telles qu'elles sont en place en 2021.

En revanche, l'Académie réitère sa recommandation<sup>22</sup> d'y ajouter un recrutement supplémentaire, commun avec les étudiants en médecine humaine 8. Ce nouveau recrutement permettra d'installer très tôt le socle culturel commun indispensable à une réalité du concept « une seule santé » conformément aux positions affichées par différents Ministères sur l'importance de ce paradigme.

#### **2) La formation** dans les quatre ENVF doit bénéficier d'évolutions structurelles et

---

<sup>21</sup> Décret n°2020-1520 du 3 décembre 2020 relatif à l'enseignement vétérinaire.

<sup>22</sup> Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur l'intérêt de favoriser, dès le recrutement des étudiants dans les écoles nationales vétérinaires, des interrelations entre futurs professionnels de la santé humaine et futurs professionnels de la santé animale ». 20 juin 2019.

pédagogiques leur permettant d'augmenter leur nombre d'étudiants tout en maintenant un niveau d'excellence de formation.

Sans qu'il soit ici question ni de viser l'exhaustivité ni de se substituer à l'autonomie et à la capacité d'innovation des établissements, cette note souligne quelques grands axes d'évolution qui paraissent indispensables pour concilier une augmentation du nombre d'étudiants dans les ENVF avec l'excellence de la formation.

Il faut aussi souligner que certaines des actions énumérées ci-dessous ont déjà été initiées par certaines ENVF, de sorte qu'il s'agirait plutôt de les consolider et de les généraliser.

- . Les 4 ENVF gagneraient à mieux se coordonner pour mettre au point un moyen identique et plus volontariste de meilleure répartition des flux d'étudiants selon les besoins en emplois pour les vétérinaires dans l'ensemble des secteurs cliniques et non cliniques, y compris ceux qui sont trop délaissés.

- . L'excellence exigée par tous les secteurs d'activité et par la montée en gamme de l'influence internationale des ENVF bénéficierait d'évolutions plus marquées dans la formation théorique initiale, dans la formation clinique et ses différentes méthodes pédagogiques complémentaires innovantes (numérique, e-santé, simulation<sup>2324</sup>), et dans la formation par la recherche qui demeure insuffisante<sup>25</sup>.

La mise sur pied d'un dispositif spécifique destinés à accueillir un nombre beaucoup plus important d'étudiants étrangers, y compris non francophones<sup>26</sup>, serait aussi indispensable pour exercer à nouveau une influence internationale significative.

- . Une meilleure coordination pédagogique entre les quatre ENVF, notamment par le biais d'enseignements en distanciel, est un moyen de mutualiser des compétences humaines et de viser l'excellence dans un contexte d'augmentation du nombre d'étudiants.

- . Pour donner corps au concept « *une seule santé* » très tôt pendant la formation initiale, il apparaît logique de mutualiser des séquences d'enseignements tout au long des cursus initiaux des médecins et des vétérinaires.

- . Ces évolutions nécessitent de rénover le modèle économique des ENVF, en redimensionnant leurs moyens humains et matériels. Ce modèle économique doit aussi inclure une réforme du fonctionnement des centres hospitaliers universitaires (CHUV) des ENVF, qui constituent des éléments spécifiques de la formation et fondent l'identité des vétérinaires. Pour être adapté aux augmentations du *numerus clausus*, le modèle des CHUV doit être actualisé pour renforcer, avec un volume d'activité suffisant, ses activités de formation, de recherche clinique et de service, dans le cadre d'une maîtrise budgétaire. Ceci doit comporter aussi un renforcement des activités de "recherche clinique" visant la production de connaissances scientifiques, mais aussi l'acquisition de compétences par les étudiants grâce à des séquences de formation par la recherche autour de la spécificité « modèles animaux

---

<sup>23</sup> Rapport CGAAER n° 16098. Mission de conseil sur les applications des méthodes de formation basées sur la simulation dans les écoles nationales vétérinaires ». Mai 2017.

<sup>24</sup> L'expérience pionnière "virtual vet" entreprise en 2012 à Oniris pour compléter la formation clinique grâce à des apprentissages par simulation. P. Saï. Bull. Acad. Vét. France - 2016, Tome 169 n°2.

<sup>25</sup> Avis de l'Académie Vétérinaire de France « sur la nécessité de soutenir la formation par la recherche dans les écoles nationales vétérinaires ». 13 février 2020.

<sup>26</sup> Rapport CGAAER n° 18088. « Les enseignements non francophones dans l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager ». Juin 2019.

spontanés et recherche clinique vétérinaire ».

L'excellence de cette formation doit continuer (1) à garantir l'unicité du diplôme de docteur vétérinaire, ce qui exclut de facto l'accès partiel à la profession vétérinaire (2) à être sanctionnée par la délivrance du titre de Docteur vétérinaire après soutenance de la thèse.

### **3) Application au problème du numerus clausus et de l'éventuelle création d'écoles vétérinaires supplémentaires**

Fort des considérations présentées ci-dessus, la Commission « formation » de l'Académie Vétérinaire de France ne recommande pas pour l'instant la création d'écoles vétérinaires supplémentaires, création déjà envisagée dans le passé<sup>27</sup>. Elle soutient au contraire, par soucis d'efficacité et de recherche d'excellence, le développement du système actuel des Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises.

Elle propose à l'Assemblée Générale de l'Académie un Avis qui présenterait les propositions suivantes :

1) Une augmentation du nombre d'étudiants recrutés dans les quatre ENVF doit être poursuivie progressivement, afin de contribuer à satisfaire le besoin de 1000 diplômés par an dans 10 ans de façon à occuper les emplois prévisibles pour les vétérinaires dans l'ensemble des différents secteurs cliniques et non cliniques.

2) Cette augmentation doit être obtenue en ne modifiant plus l'importance relative des différentes voies de recrutement, sauf à y ajouter un recrutement commun avec les étudiants en médecine humaine, déjà recommandé par l'AVF, pour installer très tôt le socle culturel commun du concept « une seule santé ».

3) Cette augmentation devrait être réalisée en mobilisant progressivement les 4 ENVF publiques et en les confortant comme établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces ENVF sont en mesure (1) de se mobiliser immédiatement, alors qu'il faudrait de nombreuses années pour créer une nouvelle école puis pour développer ses partenariats universitaires et de recherche (2) de répondre à cette croissance d'activité pour un coût inférieur à celui de la création puis du fonctionnement d'une nouvelle école, d'autant que celle-ci impliquerait un contrat avec l'Etat, ce qui amoindrirait d'autant la dotation des ENVF (3) de respecter les autres exigences dictées par l'AEVEV auxquelles elles sont habituées ;

4) Pour maintenir l'excellence de la formation, cette augmentation du nombre d'étudiants doit être accompagnée d'évolutions permettant aux ENVF :

- . de répartir les flux d'étudiants selon les besoins en emplois dans l'ensemble des secteurs cliniques et non cliniques ;

- . de s'assurer que les formations théorique initiale, clinique, ainsi que par la recherche, concourent à apporter l'excellence exigée par tous les secteurs d'activité et la montée en gamme de l'influence internationale des ENVF ;

- . d'accroître la coordination pédagogique entre les écoles par le biais d'enseignements en distanciel ;

---

<sup>27</sup> Rapport CGAAER « sur l'opportunité de créer un pôle de formation vétérinaire à Metz » (Le Bail *et al.* juillet 2010).

. de mutualiser, pendant le cursus des médecins et des vétérinaires, des séquences d'enseignements donnant corps précocément au concept « *une seule santé* » ;

. de rénover le modèle économique des ENVF, en redimensionnant leurs moyens humains et matériels et en réformant le fonctionnement de leurs CHUV.

## **Conclusion**

La Commission « formation » de l'Académie Vétérinaire de France estime que celle-ci, forte de son indépendance et de la diversité de ses membres, doit recommander que pour tenir compte simultanément de l'augmentation des besoins quantitatifs en diplômés dans les secteurs cliniques et non cliniques et des exigences d'excellence, le moyen le plus efficient est de mettre en place une augmentation progressive du nombre d'étudiants recrutés dans les quatre ENVF, en l'accompagnant d'évolutions pédagogiques et structurelles.